



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0144

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0144**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Conformément à la délibération n° 2005-2497 du Conseil du 14 février 2005 sur la politique à moyen et long termes de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, la communauté a choisi de se tourner vers les syndicats extérieurs de la Communauté urbaine de Lyon afin d'étudier la possibilité d'interconnexion avec leurs réseaux pour sécuriser la distribution d'eau potable.

En 2005 et 2006, une étude interne a permis d'analyser les potentiels de raccordement. Cette étude préalable a conduit la direction de l'eau à poursuivre les investigations concernant l'interconnexion avec le Syndicat mixte Saône-Turdine étant donné son potentiel aquifère et sa situation géographique éloignée des principaux captages communautaires.

Par délibération n° 2008-4847 du 11 février 2008, le Conseil de communauté a approuvé le financement d'une étude de faisabilité concernant une interconnexion des réseaux d'eau potable de la Communauté urbaine avec le Syndicat mixte Saône-Turdine.

Un groupement de commandes a été constitué entre le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine et la Communauté urbaine avec pour coordonnateur le Syndicat mixte Saône-Turdine. Ce groupement de commandes a lancé un marché d'études des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux.

Le marché a été attribué par la commission d'appel d'offres du groupement de commande le 24 juin 2013 au groupement d'entreprises Burgeap/Résurgence.

Le marché est actuellement en cours d'exécution.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre, élu parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant désigné selon les mêmes modalités que le titulaire.

La commission d'appel d'offres du groupement pouvant être amenée à intervenir en cours d'exécution du marché, il convient de procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant pour la Communauté urbaine. La durée du mandat de ces représentants est liée à celle du groupement de commandes, soit, tel que prévu à l'article 2 de la convention de groupement de commandes *"jusqu'au paiement du solde du marché par les membres du groupement"* ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gérard Claisse en tant que titulaire et monsieur Arthur Roche en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.